



**Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation**

Paris, le 10 septembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Cas de Listériose :

Fermeture administrative de l'établissement et extension du retrait - rappel à tous les produits laitiers et produits de négoce issus de la « ferme DURR »

Les investigations conduites depuis plusieurs jours par les services de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Bas-Rhin dans l'établissement « ferme DURR » actuellement mis en cause dans des cas de Listériose humaine ont révélé de graves dysfonctionnements dans l'entreprise. Par ailleurs, les résultats défavorables des contrôles officiels obtenus ce jour par les services de contrôle de l'alimentation de la DDPP ont immédiatement conduit le Préfet à procéder à la fermeture administrative de l'établissement. Dans ce contexte, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation étend les mesures de retrait- rappel à TOUS les produits laitiers de la marque Ferme DURR (FR 67-055-001 CE) et aux produits de négoce commercialisés par l'entreprise.

A ce jour, sept personnes atteintes de listériose et, infectées par la même souche de Listeria, ont été identifiées par le Centre national de référence (CNR) des Listeria. Une huitième personne pourrait également être concernée.

De nouveaux éléments de l'enquête établissent que des autocontrôles défavorables de l'établissement « ferme DURR », portant sur des denrées produites, n'ont pas été présentés lors de l'inspection des services de contrôle de l'alimentation réalisée sur le site de la société le 6 septembre dernier. Par ailleurs, les résultats d'analyses obtenus ce jour suite à des prélèvements officiels établissent une contamination étendue des locaux de l'établissement et une contamination de certains produits alimentaires.

Considérant ces nouveaux éléments qui signent une contamination persistante des productions, les services du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ordonnent ce jour le retrait de la vente et le rappel de TOUS les produits laitiers de la marque Ferme DURR (FR 67-055-001 CE) de type yaourts nature et aux fruits, crèmes, fromages blancs et fromages, flans, etc.. et cela quelle que soit la DLC/DDM. Compte tenu de la contamination des locaux, tous les produits de négoce (fromages et charcuteries) non fabriqués mais revendus par la Ferme DURR sont concernés par le retrait-rappel.

Les produits concernés sont commercialisés soit en vente directe à la Ferme DURR dans le Bas-Rhin, soit sur les marchés locaux ou encore en magasins sur tout le territoire français.

Contacts presse :

Service de presse de Didier Guillaume - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Le préfet du Bas-Rhin a ordonné ce jour l'arrêt de toute production de cet établissement jusqu'à nouvel ordre. La DDPP poursuit ses enquêtes notamment sur la traçabilité des produits. La justice est saisie ce dossier.

Les autorités sanitaires appellent à la vigilance des consommateurs vis-à-vis des produits commercialisés avant la mesure de retrait-rappel.

Recommandations aux consommateurs

Les personnes qui détiendraient les produits concernés par le retrait-rappel ne doivent pas les consommer et sont invitées à les rapporter au point de vente où elles les ont achetés.

Les personnes qui en auraient consommé et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir.

Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut-être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.